



FF CYCLOTOURISME  
**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

# Concours Photo 2018 "Règlement"

Quel cyclotouriste ne s'est jamais arrêté au détour d'un chemin pour capturer dans sa boîte à images, un paysage remarquable, une scène de la vie quotidienne. Parce que la photographie fait partie intégrante du cyclotourisme, le Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFCT organise chaque année un concours ouvert à tous, autour d'un thème donné.

Pour cette année 2018, le thème retenu est "LES PONTS".

**Article Premier** : Le Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFCT organise un "Concours Photo" dans la catégorie "Images numériques", avec une taille d'image recommandée de 2 à 3 Mo.

**Article 2** : Ce concours est exclusivement ouvert et réservé à tous les licenciés du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFCT.

**Article 3** : Aucun droit de participation n'est perçu.

**Article 4** : En fonction du sujet proposé, la présence d'un cyclotouriste et / ou d'une bicyclette est obligatoire. Néanmoins la présence d'un membre du Comité Directeur du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFCT sur l'image est éliminatoire.

**Article 5** : Les photos sont jugés par un jury composé de membres du Comité Directeur du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFCT. Les membres du jury ne peuvent participer au concours

**Article 6** : Chaque participant peut présenter **deux photos** au maximum. En outre, chaque participant s'engage à ne présenter que des réalisations personnelles et récentes.

**Article 7** : Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix en cas d'insuffisance de qualité des réalisations.

**Article 8** : Chaque participant recevra le prix de son meilleur résultat.

**Article 9** : Chaque réalisation devra comporter un titre et un pseudonyme choisis par le participant.

**Article 10** : Les prix se présentent sous la forme de valeur correspondant aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix.

**Article 11** : Le gagnant du Premier Prix ne pourra prétendre à la première place les deux années suivantes.

**Article 12** : Les participants accordent le droit d'utilisation de leurs clichés dans les publications du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est FFCT.

**Article 13** : Les envois doivent être faits par mail avec le bulletin de participation dûment complété, au plus tard le 30/09/2018 à :

• **Francis CORNETTE**

**E-mail : [synthese3@wanadoo.fr](mailto:synthese3@wanadoo.fr)**  
( 03 25 73 11 11 ou 06 16 57 28 95).

**À vos appareils et amusez-vous !**

**Mise à jour : Février 2018**

*> [Lien pour le téléchargement du bulletin de participation](#)*

*> [Imprimer le règlement](#)*

